

nombreux manquements au devoir, des infractions aux règlements, des actes préjudiciables à la discipline et au bien de son régiment; l'accumulation de ces fautes a eu pour effet non seulement de détruire la discipline du régiment mais aussi de donner le mauvais exemple aux officiers plus jeunes, de sorte que l'intérêt général du service exige que cet officier soit révoqué.

Ces accusations ont été consignées dans un rapport sans que l'officier en question ait pu se disculper; j'ai des raisons de croire que cette décision a été prise à cause de ses tentatives de mettre fin aux irrégularités flagrantes survenues dans les affaires du Royal 22ème Régiment. Je me suis donné la peine d'interroger d'autres officiers supérieurs, au courant de toutes ces choses, et ils ont confirmé ce que m'avait dit le premier officier. La situation existant à Québec était un objet de scandale pour toute la milice. Je m'appesantirai pas sur cela. Je me borne à signaler la chose au ministre et à protester parce que l'on m'a refusé les renseignements auxquels j'avais droit en ma qualité de député, touchant la gestion des deniers de l'Etat. J'ai demandé que des mesures appropriées soient prises, si l'enquête confirme les accusations portées, pour rappeler à l'ordre les officiers supérieurs qui ont toléré des pratiques si repréhensibles et si irrégulières. Je plaide aussi pour un jeune officier issu de bonne famille et ayant de bons états de service—et cela est établi par plusieurs officiers qui ont pris leur retraite depuis. Je demande que justice soit faite à cet officier car je suis convaincu qu'il a été persécuté et traité injustement par ceux précisément dont la conduite n'est pas à l'abri de tout reproche. J'espère que le ministre voudra bien se prononcer là-dessus.

Le très hon. M. BENNETT: Non seulement cet état de choses existe-t-il en Québec dans le régiment mentionné par l'honorable député (M. MacNeil) qui vient de parler, mais j'ai déjà eu l'occasion de signaler au ministre d'autres cas où l'on a puni des hommes, simplement, semble-t-il, parce qu'ils ont eu le courage de s'affirmer en faveur d'une administration convenable et honnête des affaires de leur régiment. Je dois dire en toute justice qu'en ce qui concerne les deux cas que j'ai portés à son attention, le ministre a fait tout ce qu'un ministre pouvait humainement faire, mais ce sont les officiers qui se refusent à apporter les remèdes nécessaires et il est inquiétant de songer que les abus continuent. Cela s'est déjà produit au Canada dans le passé et il en est résulté des embarras sérieux.

La situation que l'on constate dans la milice n'a jamais été aussi grave qu'elle l'est aujourd'hui et il faut en attribuer l'existence à l'état de choses signalé par l'honorable député. On a l'impression que certains fonc-

[M. MacNeil.]

tionnaires s'ingénient à entraver la bonne administration d'un département, et je puis rendre au ministre le témoignage—je tiens à être juste—que bien qu'il soit un partisan convaincu, il s'est efforcé de mettre fin à ces irrégularités. Je lui dirai ce qu'une reine disait un jour à son fils: "Charles, sois roi". Somme toute, le ministre est beaucoup plus qu'un fonctionnaire; c'est pourquoi je lui dis que les conditions existant dans le Québec exigent une enquête complète. On demande à grands cris une investigation dans les affaires du Royal 22ème régiment. Je ne nommerai pas celui qui a été promu, car la Chambre connaîtra un jour le court et le long de l'histoire. Je parle à dessein, car je suis empêché d'en dire davantage en raison des efforts que fait le ministre dans ce domaine. La situation à Winnipeg se résume à ceci: Une personne peut-elle à cause de sa position sociale et d'influences détourner des fonds publics, et, si par la suite des gens honnêtes désirent mettre fin à cet état de choses, on les châtie et on les prive de leur emploi. C'est à cela que la situation se résume. Je n'entrerai pas dans les détails en ce moment, parce que le ministre s'est montré bien disposé à ce sujet. Mais pour une raison quelconque, les résultats ne répondent jamais aux espérances. J'ai écrit au ministre et lui ai dit de vive voix qu'il avait, à mon avis, pris les mesures qui s'imposaient, mais à ma grande surprise j'ai découvert qu'on n'avait rien fait, bien que le ministre crut que l'on avait agi. Il faut mettre fin à cet état de choses. Aucun petit groupe de ce pays ne saurait défier les ministres ou l'opinion publique pour ce qui est du respect des convenances, simplement parce qu'ils sont les favoris de certains individus. Le plus tôt on s'en rendra compte, le mieux ce sera. J'avais l'intention de parler de la question à laquelle l'honorable représentant de Vancouver-Nord a fait allusion, mais je ne le ferai pas maintenant. Nous avons droit à ces documents, et quand je dis "nous", j'entends la Chambre. Nous ne tolérerons pas l'établissement d'une chambre étoilée de quelque sorte ici. Si je me servais des paroles employées par le premier ministre dans une circonstance semblable, j'emploierais des expressions encore beaucoup plus énergiques, mais je me contenterai de ces observations. Je compte que le ministre prendra les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts du pays, et en terminant j'aurai de nouveau recours aux paroles de la vieille reine: "Ian, sois roi".

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je tiens à remercier mon très honorable ami (M. Bennett) d'avoir fait des commentaires aussi justes.